

N° 2023-212

OBJET :

*Marchés publics – Mise en valeur et
accessibilité de la desserte touris-
tique de Très le Mont et du Mont
Forchat – Avenant au marché*

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 6 décembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, GREMAT Maryse et CETTOUR-CAVÉ Lætitia ;

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :26
pour :26
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par MUFFAT Sophie à COTTET Sophie,
- par MUFFAT Jean-François à TROMBERT Fabien.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire l'attribution d'un marché public relatif à la mise en valeur et accessibilité de la desserte touristique de Très le Mont et du Mont Forchat. Il fait part de la nécessité de passer un avenant au marché pour le lot n° 1 :

- Lot n° 1 – Terrassement – VRD
 - Titulaire : GIROD TP
 - Montant initial : 171 633,30 € HT
 - Avenant : 6 404,00 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant joint en annexe de la présente délibération.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

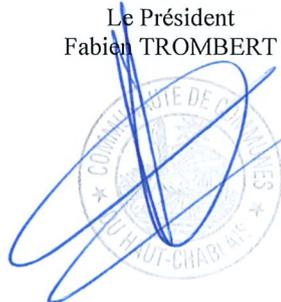
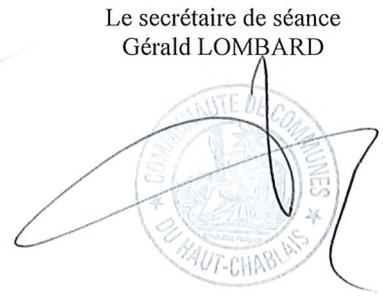
Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

Modification du marché n°23VOIT31
(article R2194-8 et R2194-9 du Code de la Commande Publique)

A - Identification de l'acheteur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT CHABLAIS
18 route de l'église
74430 LE BIOT

B - Identification du titulaire du marché

SARL GIROD TP
110 Impasse de la croix dessus
74470 VAILLY

C - Objet du marché

- Objet du marché : Mise en valeur et accessibilité de la desserte touristique de Très le Mont et du Mont Forchat
- Date de la notification du marché : 10/10/2023
- Montant initial du marché : 171633,30 € HT

D - Objet de la modification

- Modifications introduites :
 - Oubli du prix 4.2 (fouille en tranchée)
 - prise en compte ajustement quantités DN300 et DN500
 - prise en compte croisement de la fibre

En annexe le nouveau BPU et DQE signés.

Les autres clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification du marché.

- Incidence financière :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de la modification :

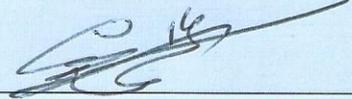
- Montant HT : + 6404 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 3,73%

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20 %

- Montant HT : 178037,30€
- Montant TTC : 213644,76€

E - Signature du titulaire du marché

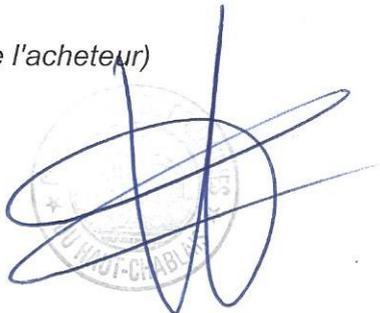
Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
GIROD TP, Mr GIROD Dominique (gérant)	Le 22/11/2023 à Lullin	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

F - Signature de l'acheteur

A : Le Biot, le

Signature
(représentant de l'acheteur)



G - Notification de la modification au titulaire du marché